



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATIONS FUNERAIRES DANS
LES CIMETIERES DE VINCENNES PASSE AVEC
LA SOCIETE REBITEC**

**DÉCISION N° DM-22-051
EN DATE DU 11 FEVRIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Alida VALVERDE, adjointe au Maire ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur Maximilien et au BOAMP le 07 décembre 2021 relatif au marché des prestations funéraires dans les cimetières de Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société REBITEC jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société REBITEC, sise 19, rue Galilée 93100 MONTREUIL représentée par Philippe CAILLAREC, Président de la société, le marché des prestations funéraires dans les cimetières de Vincennes.

Le marché est à prix unitaire, exécuté selon le bordereau des prix unitaire sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 50 000€ HT soit 60 000 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220211-lmc1H9360H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/02/2022 Date de Publication : 11/02/2022
